



INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

25 ANS
DE VIE
UNIVERSITAIRE!

Les dessous de **PIJ**

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'utilisation des données clinico-administratives des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse en recherche.

L'Institut universitaire *Jeunes en difficulté* regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction : Isabelle-Ann Leclair Mallette, Stéphanie Précourt, Marie-Noëlle Royer, Sonia Hélie et Sophie T. Hébert



Numéro 2, avril 2022

Comment utiliser les données PIJ pour faire le suivi de phénomènes en temps réel

Exemple du suivi des signalements
durant les mesures de confinement
liées à la Covid-19



Québec



Cette série de bulletins propose une incursion dans le monde de la recherche et de l'évaluation à partir de données clinico-administratives tirées du Projet Intégration Jeunesse (PIJ). Depuis 2003, ces données issues des centres de protection de l'enfance et de la jeunesse sont utilisées dans le cadre d'une multitude de projets de recherche afin d'en savoir plus sur les caractéristiques des situations connues de la protection de la jeunesse et du système de justice pénale pour adolescent.e.s et sur les services rendus aux enfants. Les chercheur.e.s et les professionnel.le.s de recherche de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) ont développé et affiné leur expertise dans ce domaine et souhaitent la partager afin de rendre ce type de recherche plus accessible aux autres chercheur.e.s, étudiant.e.s et professionnel.le.s de recherche. Dans le cadre des bulletins Les dessous de PIJ, nous vous présenterons, sur une base bimestrielle, la synthèse et l'analyse d'une étude menée à partir de données PIJ, afin d'illustrer le potentiel de ces données et les principaux défis rencontrés dans leur utilisation. Ce second numéro porte sur un exemple d'utilisation des données PIJ dans le cadre d'une démarche simple et exploratoire qui rend possible le suivi de phénomènes en temps réel.

Au printemps 2020, alors que la pandémie de COVID-19 était bien installée, l'Institut universitaire Jeunes en difficulté (IUJD) a fait le lancement d'une série de publications vulgarisées et accessibles visant à mettre en lumière des situations problématiques affectant les jeunes en difficulté durant cette période hors du commun. Plusieurs sujets ont été abordés dans cette série, dont l'impact des mesures de confinement, et plus précisément de la fermeture des écoles dans la région de Montréal, sur les signalements en protection de la jeunesse. Ce sujet à lui seul a fait l'objet de trois numéros¹.

Pour documenter l'impact de la fermeture prolongée des écoles sur les signalements, des données PIJ ont été utilisées. Ces données provenaient du CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île de-Montréal (CCSMTL), représentant uniquement les résidents francophones et allophones de cette ville. Les Montréalais.e.s anglophones et issus de la communauté juive sont plutôt desservi.e.s par le CIUSSS-de-l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (COMTL).

¹Institut universitaire Jeunes en difficulté, Bulletins d'information Covid-19 : [no 3\(1\)](#) ; [no 3\(2\)](#) ; [no3\(3\)](#)

Comparer le nombre de signalements reçus par la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) du CCSMTL au printemps 2019 à celui du printemps 2020 a permis de révéler une diminution de 33% des signalements durant le confinement, comparativement à la même période l'année précédente (Royer, Noel, Lafortune et Collin-Vézina, 2020). Une analyse comparant les catégories de signalant au printemps 2019 à celles du printemps 2020 démontre une diminution de 84 % des signalements en provenance du milieu scolaire, constituant la diminution la plus importante parmi l'ensemble des catégories de signalant. Cette diminution concerne essentiellement les situations de négligence, d'abus physique et de troubles du comportement sérieux. La baisse de signalements observée ne s'expliquerait donc pas nécessairement par une diminution de la maltraitance dans la population, mais plutôt par la fermeture prolongée des écoles, qui constitue, en temps normal, un filet de sécurité pour les enfants et les jeunes vulnérables.



Pour mieux comprendre comment les données PIJ ont été exploitées et quelles ont été leurs retombées, une entrevue a été menée auprès d'un des auteurs de ces publications, Denis Lafortune, Directeur scientifique de l'IUJD et professeur titulaire à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

QUESTION : *Comment est venue l'idée de documenter le nombre de signalement en temps de pandémie de COVID-19? Est-ce que vous aviez eu des échos du terrain concernant une baisse de signalements? Est-ce que c'était davantage une « intuition de chercheur » en fonction du rôle protecteur de l'école pour les enfants vulnérables à la maltraitance?*

RÉPONSE : L'idée nous est d'abord venue d'une bonne connaissance de ce que révélaient, au cours des années précédentes, les bilans des directeurs de la protection de la jeunesse. En effet, avant que ne s'installe la pandémie de COVID-19, chaque année, environ 20 % de l'ensemble des signalements provenait du milieu scolaire et des milieux de garde. Bref, on savait déjà que l'école fait partie de ce qu'on appelle le « filet de sécurité pour les enfants vulnérables ». Dès les premières semaines de la pandémie (mars / avril 2020), sur la scène internationale, des organismes tels que *l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire* ou *l'American Psychological Association* se sont inquiétés à la fois : du stress que le confinement pouvait faire vivre aux familles et de la possibilité que plusieurs situations de mauvais traitements passent sous le radar. Nos collègues Delphine Collin-Vézina et Tristan Millot ont publié dans *Le Devoir*, à la fin mars, une lettre ouverte ([L'école, ce n'est pas que des devoirs et des leçons](#)) à ce sujet. Aussi, dès le début du projet, nous avons communiqué avec la gestionnaire du service Accueil DPJ du CCSMTL afin de connaître leurs perceptions sur le terrain.

QUESTION Une fois la baisse de signalements documentée par l'IUJD, quelles ont été les démarches entreprises et quels étaient les objectifs derrière celles-ci?

RÉPONSE : Nos premières actions ont été de diffuser les résultats, d'abord au moyen du Bulletin d'information de l'IUJD², puis dans les grands médias³. Cette diffusion nous a permis de sensibiliser nos collègues du MSSS et d'entrer en contact avec la Table clinique des DPJ du Québec.



Via madame Michelle Dionne, cette table nous a offert le mandat de préparer une annexe au *Bilan des DPJ-DP 2020* (p. 12 à 14). Il s'agissait alors de présenter une analyse des signalements reçus à la grandeur du Québec au cours du premier trimestre de l'année administrative (du 1^{er} avril au 30 juin). L'analyse a révélé, entre autres, que la situation avait été fort différente entre les régions qui avaient suivi le plan provincial de déconfinement (réouverture des écoles primaires à la mi-mai 2020) et celles qui avaient suivi un plan plus tardif (Communauté métropolitaine de Montréal et la Municipalité régionale de comté de Joliette – réouverture des écoles

primaires en septembre 2020). Ce mandat a été renouvelé l'année suivante, dans la cadre du *Bilan DPJ-DP 2021* (p. 3 à 6). Nous avons cette fois procédé à l'analyse des signalements reçus au Québec au cours la première année de pandémie, réitérant ainsi l'importance des écoles comme filet de sécurité pour les enfants et adolescents vulnérables.

Enfin, nous sommes entrés en contact avec l'équipe de Georges Tarabulsy du *Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles* (CRUJeF) qui, en février 2020, avait publié un rapport portant plutôt sur la hausse des signalements à la protection de la jeunesse qui avait été observée auparavant (entre janvier 2005 et décembre 2018)⁴. Nous avons alors tenté de comprendre comment, d'une situation de hausse, on était passé à une baisse aussi marquée. Le résultat de ces échanges a d'ailleurs été présenté lors du prochain Congrès international sur la maltraitance envers les enfants (ISPCAN)⁵.

QUESTION : Quels ont été les impacts de ces publications? Quelles retombées avez-vous observées?

RÉPONSE : Évidemment, nous espérons que la publication de nos résultats ait pu sensibiliser divers dirigeants (MSSS, MELs, Commissions scolaires) aux conséquences du confinement (et plus particulièrement de la fermeture des écoles primaires) pour les familles vulnérables, mais il nous est bien difficile d'en faire

²Bulletins d'information Covid-19, Institut universitaire Jeunes en difficulté: [no 3\(1\)](#) ; [no 3\(2\)](#) ; [no3\(3\)](#)

³[DPJ : les enfants battus, victimes collatérales - La Presse+](#)

⁴[Hausse des signalements à la protection de la jeunesse : Un examen des causes possibles à la grandeur du Québec.](#)

⁵Deux communications découlant de ces données ont été présentées au congrès de l'ISPCAN : celle de Tarabulsy et. Al (2022) et celle de Royer (2022).

la preuve. Par contre, un impact bien tangible de nos résultats est qu'ils ont été utilisés dans le cadre d'un dossier judiciaire. En effet, en août 2020, des parents d'élèves visés par le Plan de retour à l'école ont déposé une procédure contre le gouvernement du Québec dans laquelle ils remettaient en cause la présence physique des élèves à l'école en contexte de pandémie. Ils étaient d'avis qu'il devrait revenir aux parents d'enfants d'âge scolaire, plutôt qu'au gouvernement ou aux professionnel.le.s de l'éducation et de la santé, de décider si le retour à l'école devrait se faire en personne ou à distance. Au soutien de leurs prétentions, les parents soulevaient essentiellement des moyens fondés sur la Charte canadienne des droits et libertés. Dans le cadre de la préparation de sa preuve, l'équipe juridique représentant le Procureur général du Québec a pris connaissance de notre analyse des signalements DPJ et l'a soumise au Tribunal. La décision, rendue en février 2021, a soutenu l'importance de garder un maximum d'enfants en présence à l'école malgré la pandémie.

QUESTION : *Quels ont été les avantages à utiliser les données PIJ dans cette situation ? Et les inconvénients ?*

RÉPONSE : Les avantages principaux tiennent d'abord à l'exhaustivité des données (nous avons affaire à une cohorte et non pas à un échantillon) et au fait que, pour les obtenir, nous n'avons pas à solliciter les professionnel.le.s et les milieux cliniques, déjà bien débordé.e.s par les services à rendre aux familles. En étant bien conscient du fait qu'il s'agit de données officielles, avec leurs forces et limites, il est possible de broser rapidement un portrait général de la situation et de suivre son évolution de mois en mois, voire de semaine en semaine. Les données ont également permis de relativiser certaines perceptions ou représentations qu'avaient les professionnel.le.s sur le terrain. En effet, plusieurs avaient le sentiment que si le nombre de signalements avait diminué, les situations tout de même rapportées étaient plus graves qu'auparavant. Or, nos analyses n'ont pas permis de corroborer cette hypothèse, les taux de rétention des signalements restant stables, de même que la répartition des codes de priorité (priorité d'urgence d'intervenir). Quant au principal inconvénient, il tient évidemment au fait qu'il s'agit de « données de convenance », autrement dit, d'informations obtenues à partir d'un système qui n'a pas initialement été conçu pour de la recherche. De manière plus concrète, certaines hypothèses ne peuvent être vérifiées, parce que l'information n'a tout simplement pas été recueillie.



QUESTION : *Y a-t-il des leçons à apprendre de cet exercice de suivi des signalements en temps réels ? Pour la recherche ? Pour la pratique en protection de la jeunesse ?*

RÉPONSE : Cela fait plusieurs années qu'on discute au Québec de l'importance de remettre en place un système d'information permettant de suivre les signalements reçus, retenus, ainsi que les mesures appliquées, puis de transformer ces données en divers portraits, indicateurs ou tableaux de bord permettant aux intervenant.e.s et décideur.euse.s d'ajuster les pratiques professionnelles en fonction de données objectives. L'exercice que nous avons réalisé durant la pandémie confirme l'intérêt d'un tel projet. Certes, il permet dans un premier temps d'avoir un portrait général de la maltraitance et des troubles du comportement au Québec, mais plus encore. En effet, il est extrêmement utile de pouvoir cerner et tenter d'analyser les différences interrégionales. Cela suppose évidemment de la rigueur, de la prudence et une bonne compréhension des différents contextes locaux. Cela dit, l'exercice de la comparaison est toujours intéressant. D'autre part, j'ai été personnellement impressionné par la sensibilité des données longitudinales, de mois en mois, même de semaine en semaine. Je donne cet exemple : lorsque la rentrée scolaire a été retardée après la période des Fêtes en janvier 2021, on a immédiatement repéré une diminution du nombre de signalements en comparaison avec ceux qui avaient été reçus durant les quatre années précédentes. On peut penser que la même chose s'est produite en 2022. Les professionnel.le.s sur le terrain savent sans doute déjà que le nombre de signalements est affecté par de longs congés ou des événements météo exceptionnels, mais, en tant que chercheur, je ne m'attendais pas à ce qu'on puisse repérer aussi finement des variations significatives d'une semaine à l'autre.

CONCLUSION

Les travaux réalisés par l'IUJD sur la fluctuation du nombre de signalements durant les mesures de confinement mises en place face à la pandémie de COVID-19 illustrent plusieurs avantages de l'utilisation des données PIJ. Parmi ceux-ci, le fait que les banques de données informationnelles (BDI) locales de chaque CPEJ contiennent des informations précises et mises à jour quotidiennement, a permis de repérer la baisse de signalements et d'identifier certains éléments pouvant y avoir contribué. De plus, puisque le système PIJ est exploité par tous les centres de protection de l'enfance (CPEJ) du Québec, un portrait provincial a pu être dressé et des comparatifs régionaux ont pu être faits (Bilan DPJ-DP, 2020; 2021).

Tel qu'évoqué par Denis Lafortune, il serait pertinent d'exploiter davantage la richesse des données PIJ à l'aide de divers systèmes d'information soutenant la prise de décision en protection de la jeunesse. Le développement d'un tel système a d'ailleurs débuté il y a quelques années à l'IUJD, avec la production et la validation de douze indicateurs en négligence (taux de signalement, taux de prise en charge, récurrence, etc.) en partenariat avec la Direction Qualité, Évaluation,

Depuis quelques mois, la banque de données commune regroupant des données provenant de tous les établissements utilisant PIJ (BDC-PIJ) est maintenant fonctionnelle, et ce après des années de travail. La BDC-PIJ, pilotée par le MSSS et la RAMQ, permet d'accéder rapidement à des données comparables et normalisées sur les services PJ et LSJPA dispensés au Québec. Cette avenue prometteuse pour la recherche sera abordée dans un numéro ultérieur qui traitera des études multicentriques .

Performance et Éthique (DQEPE) du CCSMTL. Pour l'instant, ces indicateurs présentent, sous forme de tableaux de bord, des informations concernant les enfants suivis pour négligence sur le territoire du CCSMTL entre 2014 à 2021. Des pourparlers sont en cours afin d'élargir à l'échelle régionale la portée de ce système.

La mise en place de systèmes d'information de ce type offrirait la possibilité de faire un portrait des trajectoires de services sur différents indicateurs cliniques autant à l'échelle locale que provinciale (Esposito et al., 2017). Ces informations s'avéreraient pertinentes dans la gestion des services sociaux puisqu'elles permettraient de mieux cerner les besoins des familles vulnérables et de moduler les services offerts en fonction de ceux-ci (Esposito et al., 2017). Il est toutefois nécessaire de s'assurer que leur interprétation soit faite en collaboration avec des chercheur.e.s ou des professionnel.le.s de recherche aguéri.e.s à l'utilisation de ces données.

Le prochain numéro portera sur l'utilisation des données PIJ dans la recherche sur le placement. Une étude en cours menée par la chercheuse Sophie T. Hébert, sera présentée afin de montrer comment les données clinico-administratives du système PIJ permettent de documenter les trajectoires de placement des enfants suivis en protection de la jeunesse.

RÉFÉRENCES

Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/ directeurs provinciaux 2020. *Plus fort ensemble*. https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/2019_2020_BilanDPJ.pdf

Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / directeurs provinciaux 2021. *Les enfants, notre priorité!* https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/2020_2021_BilanDPJ.pdf

Collin-Vézina, D. et Milot, T. (2020). *L'école, ce n'est pas que des devoirs et des leçons*, Le Devoir, 25 mars [en ligne]. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/575665/l-ecole-ce-n-est-pas-que-des-devoirs-et-des-lecons>

Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Robichaud, M. J., Léveillée, S., Desmarais, S. et al. (2017). *Gestion fondée sur les indicateurs de suivi clinique (GFISC) en protection de la jeunesse. Rapport-Synthèse (2017)*. Québec : Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS). https://www.mcgill.ca/crcf/files/crcf/gfisc_rapport_synthese_juillet_2017_0.pdf

Gagnon, K. (2020). *DPJ : les enfants battus, victimes collatérales* - La Presse+, 23 juin [en ligne]. https://plus.lapresse.ca/screens/8ceb5a9e-1d5c-4808-a0fd-2e5f8d89bad6_7C_0.html

Gouvernement du Québec (Avril, 2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes - Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection la jeunesse*. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf

Royer, M-N., Noël, V., Lafortune, D. et Collin-Vézina, D. (2020). COVID-19 Bulletin d'information no3 (1) : La protection de la jeunesse au temps du coronavirus. Les signalements reçus en contexte de pandémie : comparaison entre les printemps 2019 et 2020 [en ligne]. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_1_final.pdf

Royer, M-N., Noël, V., Lafortune, D. et Collin-Vézina, D. (2020). COVID-19 Bulletin d'information no3(2) : Baisse des signalements de la maltraitance en contexte de pandémie : quelles sont les situations plus spécifiques qui nous échappent? Juin 2020. [en ligne]. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_2_VFF.pdf

Royer, M.N. (2022; 27-30 mars). Two years of pandemic in Montreal: Impact on reports in youth protection? [communication]. International Society for the Prevention of Child Abuse & Neglect (ISPCAN) congress, Québec, Canada.

Royer, M-N., Noël, V., Bibeau, A-C. et Houle, N. (2020). COVID-19 Bulletin d'information no3(3) : Baisse des signalements de la maltraitance en contexte de pandémie : quelles sont les situations plus spécifiques qui nous échappent? Juin 2020. [en ligne]. https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_3_final.pdf

Tarabulsy, G., Rousseau, M., Lacerte et Chateaneuf, D. (Février, 2020). Hausse des signalements à la protection de la jeunesse : Un examen des causes possibles à la grandeur du Québec-Rapport final. Ministère de la Santé et des Services Sociaux. <https://www.crujef.ca/sites/crujef.ca/files/Documentation/Hausse%20Rapport%20Final%20PDF%20Fe%CC%81vrier%202020.pdf>

Tarabulsy, G., Lafortune, D., Rousseau, M., Royer, M.N. (2022; 27-30 mars). Governments, pandemics and the irresistible surge: Variations in child protection referrals across time in the province of Québec [communication]. International Society for the Prevention of Child Abuse & Neglect (ISPCAN) congress, Québec, Canada.

Pour citer ce document : LECLAIR MALLETTE, Isabelle-Ann, PRÉCOURT, Stéphanie, ROYER, Marie-Noëlle, HÉLIE, Sonia, HÉBERT T., Sophie (2022). Comment utiliser les données PIJ pour faire le suivi de phénomènes en temps réel - Les dessous de PIJ, n:2. Montréal: IUJD, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.